

Intervention de l'Algérie « *Thématique : Lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée* » pour la 34^{eme} session du Comité des Pêche de la FAO, concernant

L'Algérie consciente des impacts négatifs de la pêche INN se montre toujours complètement engagée à mettre en œuvre les recommandations des organismes régionaux et notamment de la Commission Générale des Pêches en Méditerranée.

1. La pêche en Algérie est quasiment artisanale et dans ce sens nous avons entrepris des démarches pour renforcer le contrôle sur l'activité des petites embarcations. Les sites d'échouage fréquentés par ces embarcations ont été réglementés. Cette démarche nous permettra de renforcer la présence des agents de contrôle sur ces sites.

2. Dans le cadre de développement de l'Economie Blue et notamment la coopération avec l'UE à travers un programme d'appui, afin que l'Algérie disposera des capacités opérationnelles pour assurer le suivi, le contrôle et la gestion de la pêche sur l'ensemble de son territoire, en répondant aux définitions et exigences d'encadrement et un intérêt particulier est donné au centre de surveillance des pêche pour renforcer les capacités de l'Algérie en matière de contrôle et de lutte contre la pêche illicite.

3. En terme de transbordement, la Loi algérienne interdit les transbordements en mer et au port sauf dans les cas de force majeure et en présence des autorités de contrôle.

4. En matière de la traçabilité des produits halieutiques et notamment la lutte contre la pêche INDNR l'Algérie exige le certificat de capture sur les produits exportés. La réouverture de la pêche au corail après 20 ans de sa fermeture sera accompagnée par un dispositif de contrôle et de surveillance adapté à ce genre de pêche.

Nous souhaitons poursuivre le renforcement des capacités des pays en développement et dans ce sens on salue les efforts engagés par l'Agence Européenne de Contrôle des Pêche pour l'initiative de mise en place d'une académie virtuelle de lutte contre la pêche INN et qui aura un impact sur le renforcement des capacités des inspecteurs en méditerranées.

Par ailleurs on, réitéré, les difficultés rencontrées pour l'inscription sur les fichiers internationaux de navires de pêche. En effet, les embarcations à coque en bois ainsi que les embarcations de moins de 12 m alors que ces dernières constituent l'essentiel de la flotte de pêche, étant donné que l'activité de pêche en Algérie est à majorité artisanale.

Il a salué les engagements de la FAO dans ce cadre tout en remerciant l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture pour les efforts consentis dans ce domaine.